D'après cet élément de comparaison, d'importants obstacles existent toujours. Les problèmes systémiques des bureaucraties gouvernementales, ainsi que la dure réalité de la pauvreté, du chômage, de l'isolement social et géographique et des conditions de vie médiocres continuent de contribuer au taux élevé de déficiences chez les autochtones. Par ailleurs, ces mêmes problèmes compliquent l'organisation et l'obtention de services adéquats.

À prime abord, examiné séparément et jugé sur les apparences, le travail des grands ministères fédéraux pour ce qui est de résoudre les problèmes semble fort impressionnant. Lorsqu'ils ont comparu devant le Comité, les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du Secrétariat d'État ont soigneusement décrit les initiatives qui s'adressent aux autochtones handicapés ainsi que les avantages que ceux-ci peuvent tirer des programmes ministériels ordinaires. Ces témoins nous ont donné l'impression que le gouvernement s'emploie activement à résoudre les problèmes de déficience chez les autochtones.

Un examen plus approfondi a toutefois révélé de graves lacunes. La seule façon de comprendre les problèmes des autochtones handicapés est d'écouter les intéressés eux-mêmes. Les témoins nous ont fait découvrir le principal changement qui s'est produit depuis 1981 : la voix des autochtones est devenue beaucoup plus forte, beaucoup plus assurée. En fait, les témoins du Canada et des États-Unis qui ont comparu devant le Comité à Akwesasne, en novembre 1991, étaient non seulement extrêmement bien informés sur la nature du combat qu'ils livrent en vue d'un changement, mais ils ont aussi très bien exposé les solutions susceptibles de mettre fin à la lutte. Nous avons entendu maintes et